

JOURNÉE REGIONALE IML

16 sept. 2025 Bordeaux NA

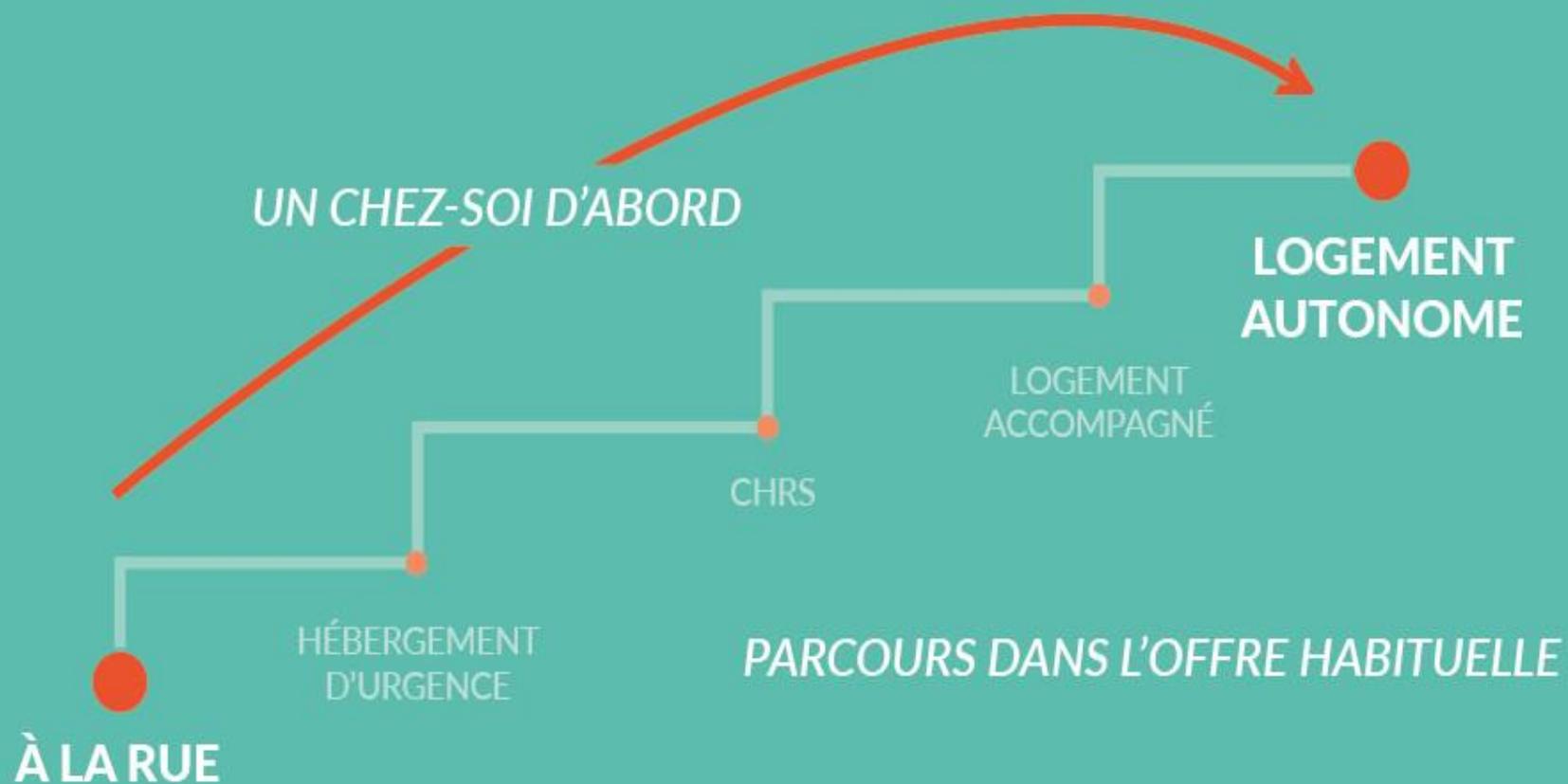
UN CHEZ SOI D'ABORD , QU'EST QUE C'EST:

- ▶ ACT : appartement de coordination thérapeutique
- ▶ Géré par un GCSMS (CHHL audacia DAC)
- ▶ Cofinancement : santé (ARS) Social (DRETS)

POUR QUI:

- Être en situation instable au regard du logement (sans domicile, hébergé(e), hospitalisé(e), en détention,...)
- Avoir un diagnostic en santé mentale (type psychose)
- Être en situation régulière sur le territoire français
- Avoir des ressources ou être en attente d'en avoir

LE LOGEMENT COMME PRIORITÉ



AIDE À LA RECHERCHE D'UN LOGEMENT POUR
DES PERSONNES EN ERRANCE / ITINÉRANCE
AVEC UNE PATHOLOGIE MENTALE

PERSONNE EN DIFFICULTÉ
PSYCHIQUE &
SOCIALE



RÉTABLISSEMENT
DES TROUBLES PSYCHIQUES À
TRAVERS L'ACCÈS AU LOGEMENT

8 principes



LE LOGEMENT
EST UN **DRoIT**
FONDAMENTAL

L'ACCÈS RAPIDE
À UN LOGEMENT
ORDINAIRE

LA PERSONNE A
LE **CHOIX** DE SON
AGENDA & DE SON
OFFRE DE SERVICES

UN ENGAGEMENT
SOUTENU MAIS
NON COERCITIF

L'ENGAGEMENT À
ACCOMPAGNER LA PERSONNE
AUTANT QUE NÉCESSAIRE

LA SÉPARATION DES
SERVICES DE GESTION
LOCATIVE & D'ACCOMPAGNEMENT

UNE APPROCHE
DE RÉDUCTION
DES RISQUES

En pratique, il est proposé :

- Un accès direct au **logement depuis la rue** via une sous-location (dispositif IML : intermédiation locative) et possibilité de relogement si nécessaire en cours d'accompagnement
- Une **Equipe pluridisciplinaire** (médicale / sociale incluant des médiateurs de santé pair) astreinte H24j/7
- Un accompagnement et un logement (y compris mobilier) basés sur le **choix de la personne**
- La **séparation des services de logement et de traitement** : un suivi quelque soit le parcours résidentiel
- Un accompagnement **autant que de besoin** et un **suivi intensif de type** « Aller vers » : **visites au domicile** et accompagnement dans la cité en binôme (ratio minimum : 1 professionnel pour 10 personnes)
- Une intervention dans le **milieu de vie de la personne proposant une palette de services** : droits, ressources, soins, insertion sociale, emploi, loisir, etc.;
- Une **Individualisation** de l'accompagnement et une **complémentarité** avec les services de droit commun

La personne s'engage à recevoir l'équipe au moins une fois par semaine et à payer son résiduel de loyer dès que ses droits sont ouverts.

Captation de logement

- Présentation et rencontre avec le propriétaire
 - Signature du bail

Proposition de logement au locataire

- Selon ses critères
- Signature et emménagement

Gestion locative courante

- Maintenance et gestion logement
 - Faire l'intermédiaire entre les différentes parties (équipe, locataire, bailleur, partenaires,,)

LA GESTION LOCATIVE ADAPTÉE

Situé au cœur du dispositif, le service de gestion locative adaptée doit convaincre des propriétaires de nous confier leur logement.

Il pourra ensuite sous-louer un logement au locataire en respectant autant que possible ses critères et besoins

Il devra tout au long de l'accompagnement, veiller à ce que l'expérience logement se passe le mieux possible, en assurant la maintenance et en procédant aux médiations

CAHIER DES CHARGES

☑ Assurer un choix de logement (proposition d'au moins 2 logements)

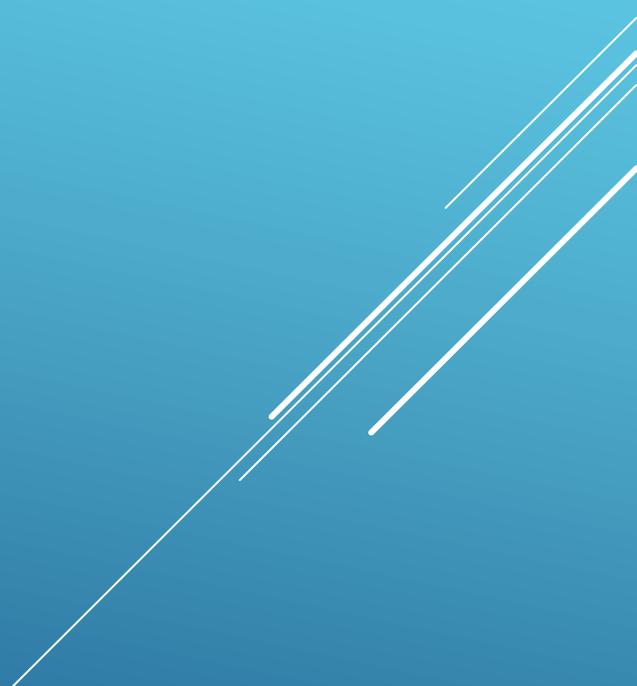
☑ Dans un délai de 8 semaines suivant l'entrée sur le dispositif

Témoignage de Jérôme

Accompagné par le dispositif
UN CHEZ SOI D'ABORD 86

Sous-locataire de son
logement depuis Janvier 2024

TEMOIGNAGE





UN CHEZ SOI JEUNE

- 20 places en 2025 pour le Vienne
- Pour intégrer le **dispositif jeunes** il faut être âgé de **18 à 22 ans non révolus**
- Avoir des symptômes de troubles psychiatriques sévères
- Être sans-abri ou sans-logement au moment de l'intégration dans le dispositif **ou être en situation de « risque élevé » de devenir sans domicile**

PRIORITES

- **Prévention de l'errance et de la précarisation**
- **Accès à l'emploi**



